

PÉRIODE DE VALIDITÉ

La période de validité est indiquée en haut à droite du recto.

CODIFICATION UTILISÉE POUR LES COLONNES MALADIES

MED	Médecins généralistes et spécialistes
AUXM	Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs kiné, orthophonistes, pédicures orthopédistes)
LARA	Radiologues et laboratoires
PHAR	Pharmacie remboursable CP1 : TM seulement sur médicaments à 65% CP2 : TM seulement sur médicaments remboursés à 65% et 30%
OPTI	Optique
PROT	Petit appareillage, fourniture médicale, orthopédie, audioprothèses
DEPR	Prothèses dentaires
DEOR,	Orthodontie
TRAN	Transport remboursable
HOSP	Frais d'hospitalisation, forfait actes lourds, maladie, chirurgie, forfait, journalier, chambre particulière, frais d'accompagnement, forfait confort hospitalier
TM	Ticket Modérateur
PEC	Prise en charge

IMPORTANT

Cette carte doit être conservée pendant toute sa période de validité.

Elle est rigoureusement personnelle et doit nous être retournée en cas de cessation de la garantie pendant la validité de la carte.

Elle vous donne accès aux services de tiers payant* liés à votre contrat.

Contact | Santé:

0 820 03 12 43

Service 0 12 € pour
+ prix appel

Site : www.tp-isante.fr

Carte Blanche :

Prise en charge optique et règlement via CBPEC:
<http://pec.cartteblanchepartenaires.fr>

**Pratique du Tiers Payant sous réserve de l'acceptation du Professionnel de Santé et dans le respect du contrat responsable. Pour les autres postes de garanties non présents sur la carte, veuillez contacter l'organisme de gestion indiquée au recto.*

CARTE D'ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE

Attestation de tiers payant

